

Rapport d'orientation budgétaire 2020

Nouveautés introduites par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) sur les modalités du débat d'orientation budgétaire (DOB) et son décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016.

- **La densification du contenu obligatoire du document :**
 - Les communes de plus de 3 500 habitants, les départements et les régions, la présentation, par l'exécutif, d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'assemblée. Il portera, à l'instar de ce qui se fait déjà à l'occasion du DOB, sur les orientations budgétaires de l'exercice et sur les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la gestion de l'endettement et la structure de la dette.
- **Des garanties en faveur d'une plus large diffusion :** publication et transmission du rapport au préfet et pour les communes, au président de l'EPCI dont elles sont membres.

NB : À la date de la rédaction de ce document, les éléments importants de construction budgétaire (DGF, bases fiscales, montant du FPIC...) ne sont toujours pas communiqués à la commune.

Contexte macro-économique et national

- **PIB** : **+1,3%**
- **Inflation** : **+1,2 %**
- **Déficits publics** : **2,2% du PIB pour 2020**
- **FPIC 2020 = 2019 avec maintien de la prise en charge par VGP de 10%**
- **FCTVA 2020 = 2019 (16.404%)**
- **Rémunération publique** :
 - **Gel** pour 2020 du **point d'indice** servant de base au calcul de la rémunération indiciaire des agents de droit public et déploiement d'une nouvelle phase de la réforme PPCR (parcours professionnel carrière et rémunération) commencé en 2019. Les nouveaux agents de la fonction publique seront principalement concernés avec un gain annuel moyen de 1200€ en catégorie A, 800€ en catégorie B et 520€ en catégorie C.

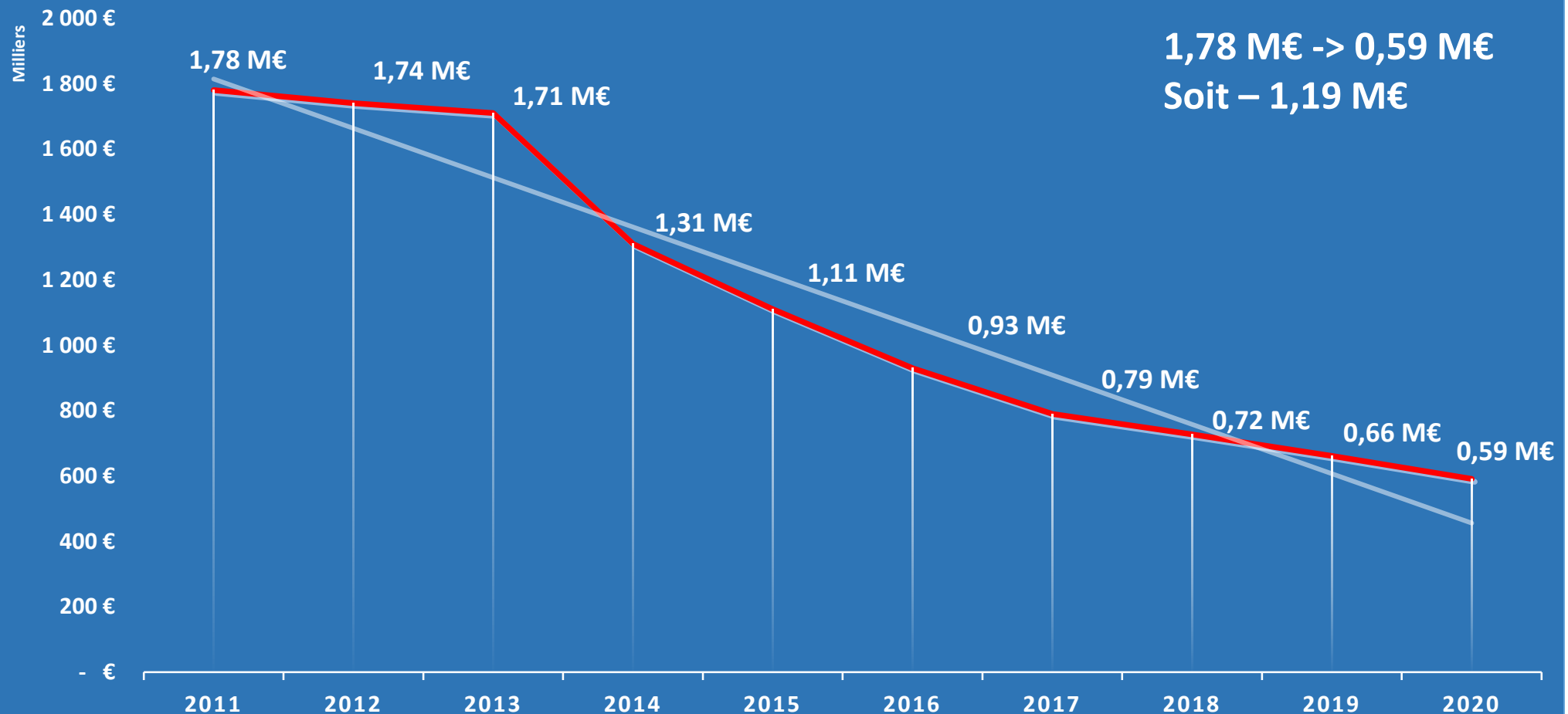
Le socle des recettes locales

■ La Dotation Globale de Fonctionnement

- Stabilisation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des départements et du bloc communal au plan national, à hauteur de 27 Md€ pour l'année 2020.
- Toutefois maintien des mécanismes de péréquation horizontale ou « écrêtement » pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse un seuil, fixé à 75% de la moyenne nationale.
- La moyenne nationale 2018 pour notre strate 5 000-10 000 habitants est de 987€ /hab. (75%=740€ /hab.). Le potentiel fiscal de la ville pour l'année 2018 est de 1 415 € /hab.
- L'hypothèse retenue a vu de l'écrêtement pour 2020 est une nouvelle baisse de 70 k€ soit une prévision à 591k€ (661k€ en 2019)

Le socle des recettes locales

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) 2011 - 2020



La réforme de la fiscalité locale (1)

- Poursuite de **la réforme de la taxe d'habitation** sur la résidence principale avec une suppression effective de 100% en 2020 pour les 80% des contribuables les plus modestes
- L'article 5 du Projet de Loi de Finances 2020 instaure un abattement progressif pour les 20% de contribuables restants, au même rythme que celui adopté en 2018 (Abattement de 30% en 2021, 65% en 2022, 100% en 2023) La taxe d'habitation restera due sur les résidences secondaires et pour les logements vacants.
- Compensation intégrale par l'État via le transfert à notre profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) assortie d'un coefficient correcteur dont les modalités restent à définir et servant à compenser un éventuel écart.

La réforme de la fiscalité locale (2)

- Pour les communes « sous compensées » ce taux majorera le montant du foncier bâti départemental
- Pour les communes « sur compensées » ce taux minorera le montant du foncier bâti départemental
- Pour la ville en 2018, le produit de la taxe d'habitation s'élève à 2 347 983 € et la part départementale de la taxe sur le foncier bâti à 2 063 474 € soit une différence de 287 509 €
- En prenant cet exemple et avec les informations à ce jour à notre disposition, l'état appliquerait un coefficient de 1,138 afin de maintenir notre produit antérieur de TH.
- Ce dispositif permet également de maintenir une dynamique des bases de foncier bâti sur l'ensemble du produit perçu : si les bases de foncier bâti augmentent de 10%, nous percevrons un produit supplémentaire de 10 %

Résultats prévisionnels Ville 2019

Autofinancement brut estimé (<i>RRF-DRF</i>)	1,95 M€
Remboursement du capital de la dette	0,371 M€
<i>Y compris Contrat Performance Energétique</i>	
<u>Épargne nette</u> (a)	1,58 M€
Recettes d'investissement (incluant RAR) (b)	7,50 M€
Dépenses d'investissement (incluant RAR) (c)	7,00 M€
<i>Résultats antérieurs cumulés</i> (d)	-1,331 M€
<u>Soit un résultat cumulé prévisionnel 2019</u> (a+b+d-c)	0,75 M€
(incluant les RAR sur 2020)	

Hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement 2020

▪ Impôts et Taxes :

- Contributions directes : maintien des taux de fiscalité et revalorisation à 1,2% des bases d'imposition.
- Droits de mutation à 750 k€ (800 k€ inscrit au BP+DM 2019)

▪ Dotations et participations:

- Baisse de la DGF identique à celle de 2019

▪ Produits des services et autres recettes:

- Revalorisation des produits des services du coût de la vie
- Augmentation des loyers avec la prise en compte de l'ouverture du Centre de l'Enfant sur une année pleine (+36 k€)

Hypothèses d'évolution des dépenses de fonctionnement 2020

▪ Des charges de personnel maîtrisées :

- Évolution des frais de personnel contenue à 1% par rapport à 2019

▪ Charge de gestion courante maîtrisée :

- Pas de pénalité SRU liée au versement de surcharges foncières en 2018 et 2019 et stabilisation du FPIC avec le maintien de l'enveloppe 2019
- Hausses contenues des charges de gestion courante s'expliquant principalement par de nouvelles entrées dans le patrimoine communal (Domaine des Frênes, parking du Général Leclerc, location et entretien du local de l'âge d'or...).
- Inscription d'une provision pour risques de 30 000€ suite à un contentieux (contestatation d'une redevance d'occupation du domaine public)

L'équilibre général du budget primitif 2020

Autofinancement prévisionnel 2020

Fonctionnement	DÉPENSES	RECETTES
Total BP 2020	8,3 M€	9,8 M€
Autofinancement brut dégagé pour l'investissement		
Investissement	DÉPENSES	RECETTES
Autofinancement brut dégagé pour l'investissement	4,6 M€	3,1 M€

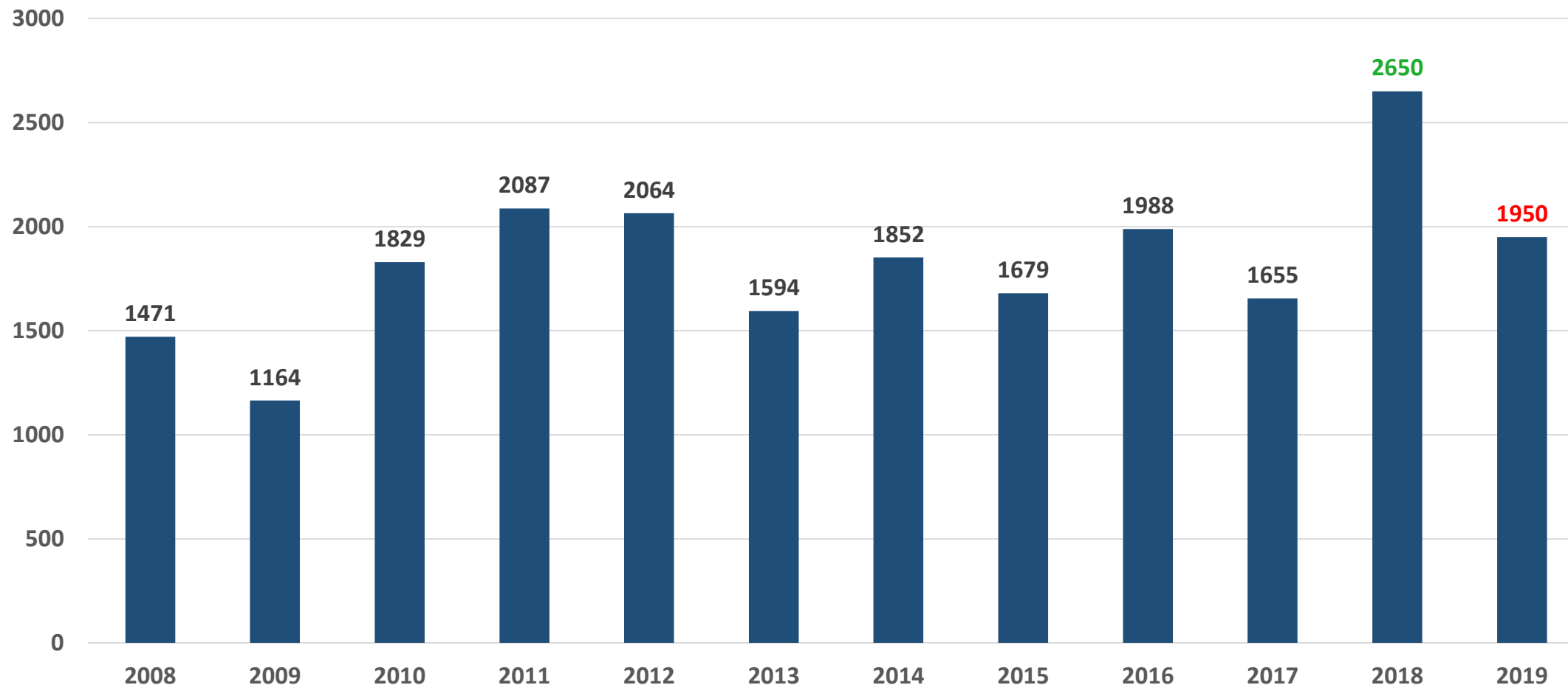
1,5 M€

1,5 M€

Hypothèse :

- Sans recours à l'emprunt
- Produit de cessions de 1,4M€

Evolution de l'autofinancement brut 2008-2019 (issus des comptes administratifs)



* Résultat 2019 incluant le transfert de 900 k€
des surcharges foncières par VGP

* Résultat prévisionnel

Orientations 2020 - Section d'investissement (recettes)

- Hypothèses d'évolution des recettes d'investissement 2020

- Un autofinancement prévisionnel en hausse (+100k€ /r à 2019)
- Un montant de FCTVA moindre par rapport à 2019 (-100k€/r à 2019)
- De nouvelles subventions à inscrire au BP 2020 (Départemental équipement, subvention état et Région pour des équipements de police municipale, subvention DRAC et Région Ile-de-France pour les travaux de la tranche ferme de la villa Viardot + réinscription de 300k€ du Loto du Patrimoine)
- Le produit de cession (vente du terrain Fourtané + maison) estimé à minima à 1,4M€
- Le recours à un emprunt n'est pas exclu

Orientations 2020 - Section d'investissement (Dépenses)

- Contraintes et hypothèses sur les dépenses d'investissements:
 - Fonds d'investissement PPP : Environ 200 K€ par an
 - Enveloppe d'investissement dit « récurrents » pour travaux récurrents de mises aux normes et de sécurité et le renouvellement du matériel et équipements et véhicules des services (350 k€)
 - Remboursement du capital de la dette à hauteur de 350 K€

Les opérations phares de 2020

Hors remboursement de la dette et des dépenses contraintes et récurrentes, les dépenses réelles d'investissement devraient avoisiner les 3,7 M€ en 2020.

Les principales opérations inscrites au BP 2020 concernent :

- Travaux de réhabilitation de la Villa Viardot – tranche ferme (1,2M€)
- Études et travaux pour l'espace culturel Berthe Morisot (100 k€)*
- Travaux de voirie bas Leclerc (400 k€)
- Une enveloppe de 2 M€ à répartir pour divers aménagements/enfouissement et reprise de voirie et pour des travaux d'améliorations/mise aux normes réglementaire des divers équipements/bâtiments municipaux sachant que ces crédits pourront être complétés à la marge lors du vote du budget supplémentaire.

Éléments de rétrospectives et de prospectives financières

Evolution prévisionnelle de la dette 2010-2020

CRD des emprunts au 01/01/2020 – Capacité de désendettement

	Capital Restant Dû	Derniere échéance
Dette classique	1 810 €	2020
Dette nouvelle	1 575 000 €	2035
CPE	3 434 224 €	2031
Total	5 011 034 €	

La capacité de désendettement : ratio d'analyse exprimant le nombre d'années nécessaire à la commune pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement brut.

Encours de dette au 01/01/2020: 5 011 k€ / Epargne brute prévisionnelle 2019 : 1 500 k€

Sachant que l'épargne brute à l'issue de l'exercice sera supérieure à ce montant.

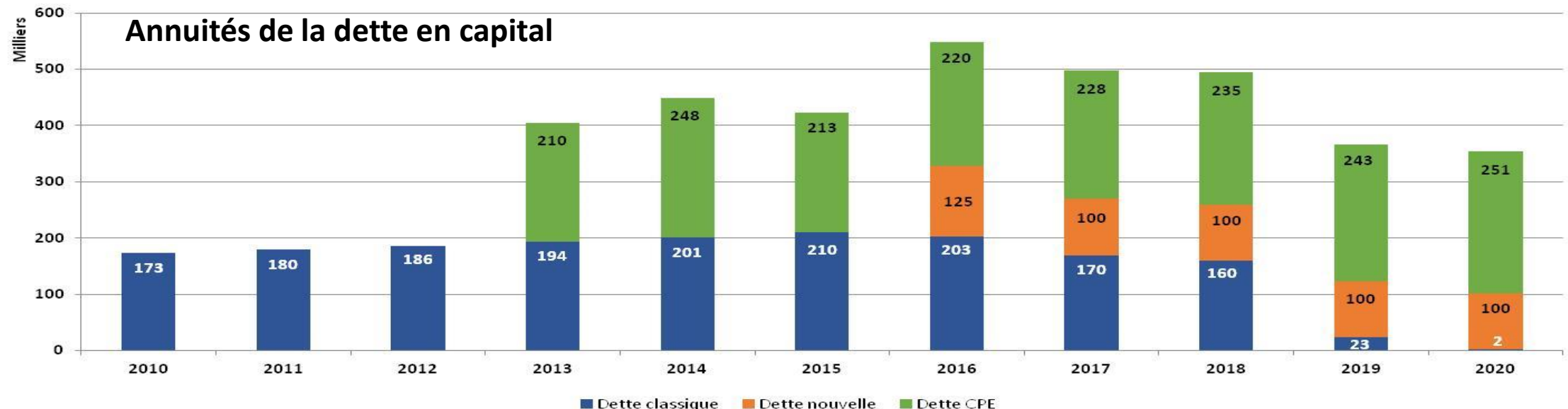
Le ratio obtenu est de 3,34

Moins de 8 ans : zone verte

Entre 8 et 11 ans : zone médiane

Entre 11 et 15 ans : zone orange

Plus de 15 ans : zone rouge.



Prospective financière 2014-2020

En k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	9 952	9 860	10 026	10 094	10 848	9 902	9 838
Dépenses de fonctionnement	7 900	8 043	7 877	8 256	7 921	7 822	7 938
Épargne brute	1 855	1 639	1 976	1 670	2 765	1 933	1 764
Capital de la dette incluant PPP hors nouvel emprunt	667	422	425	397	395	268	255
Nouvel emprunt	0	0	125	100	100	100	100
Épargne nette	1 188	1 217	1 426	1 173	2 270	1 565	1 409
Recettes d'investissement	765	3 770	940	6 620	1 299	1 983	3 026
FCTVA	323	309	286	325	618	650	550
Taxe d'aménagement	160	187	49	386	223	50	50
Subventions d'équipement	282	84	605	459	458	1 283	1 026
Cessions diverses	0	2 590	0	4 050	0	0	1 400
Nouvel emprunt	0	600	0	1 400	0	0	0
Dépenses d'investissement	2 670	3 022	1 995	6 681	5 316	4 500	3 145
Investissements récurrent (voirie, bâtiments, matériels mairie)	0	0	350	350	416	400	350
Fonds d'investissement PPP (27)	195	195	195	200	648	202	204
Surcharge foncière	0	0	0	120	761	260	0
Acquisitions	0	0	0	2 710	0	1 400	0
Plan Pluriannuel d'investissement	2 475	2 827	1 450	3 301	3 491	2 238	2 591
Résultat exercice	-717	1 965	371	1 112	-1 747	-952	1 290
Résultats antérieurs (1068 et 001/002)	1 432	715	2 680	3 051	4 163	2 416	1 464
Résultat cumulé	715	2 680	3 051	4 163	2 416	1 464	2 754

* Attention: les recettes de fonctionnement 2018 sont artificiellement augmentées de 900K€ du fait du transfert des subventions habitat par la CAVGP

Merci